

AIR'MAG

La lettre de la DREAL Normandie sur la qualité de l'air

N° 6 - Janvier 2018

Qu'est-ce que c'est ?

9 187 791

C'est le nombre total de commandes de certificats Crit'Air commandés au 02 janvier 2018.

En Normandie, 257 620 commandes ont été enregistrées, qui se répartissent comme telles :

- 1 483 véhicules électriques
- 38 565 Crit'Air 1,
- 138 840 Crit'Air 2,
- 57 320 Crit'Air 3,
- 17 236 Crit'Air 4,
- 4 176 Crit'Air 5.

-41 %

C'est la réduction des émissions de particules fines PM10 entre 2000 et 2016 en France.

Les émissions d'oxydes d'azote (NOx) ont baissé de 49 %, celles de PM2,5 de 48 % et celles de dioxyde de soufre (SO2) de 78 %. A l'inverse, celles d'ammoniac (NH3) n'évoluent pas significativement.

53 milliards d'euros

Ce serait le montant économisé si toutes les communes de France respectaient la valeur guide de l'OMS pour les émissions de PM2,5.

Agenda

06 février : Colloque « Agriculture et Qualité de l'air », Paris

22 mars : Formation CNFPT « Les collectivités et la réduction des pollutions atmosphériques », Nancy

17-18 mai : Formation DGEC « sensibilisation, initiation » (cibles : DREAL, DDT, etc.)

19 juin : Formation CNFPT « Les collectivités et la réduction des pollutions atmosphériques », Montpellier

19 septembre : 4^e édition de la Journée nationale de la qualité de l'air (JNQA)

09-10 octobre : 4^e Assises nationales de la qualité de l'air, Paris

13 novembre : Formation CNFPT « Les collectivités et la réduction des pollutions atmosphériques », Dunkerque

► Edito

Du PREPA dans l'air

Le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA), adopté en mai 2017, est entré dans sa phase de mise en œuvre. Un premier bilan d'avancement a été présenté lors de la dernière réunion du Conseil National de l'Air le 30 octobre 2017. Ces actions vont avoir une action importante sur l'amélioration de la qualité de l'air, tant à l'échelle nationale que régionale, aussi ce numéro d'Air'Mag consacre 5 pages entières à la présentation des mesures riches et ambitieuses du plan national.

Par ailleurs, l'année 2018 est la dernière année de mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère actuel avant son évaluation en 2019 (réglementaire tous les 5 ans) et son éventuelle révision. Ce sera l'occasion de poursuivre les actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air sur notre région.

Ce début d'année voit également le départ du responsable du Service Énergie, Climat, Logement et Aménagement Durable (SECLAD), Dominique LEPETIT, qui suivait de près le sujet qualité de l'air au sein de la DREAL depuis plusieurs années. Il a quitté ses fonctions au 1^{er} janvier pour prendre le poste de SGAR adjoint à la préfecture de Normandie. Son intérim est assuré par Philippe SURVILLE.

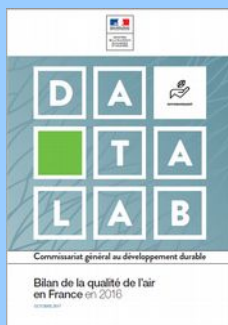
Patrick BERG

Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement



À lire !

Bilan de la qualité de l'air en France en 2016



Ce bilan répond à l'obligation faite à l'État de publier chaque année un rapport portant sur la qualité de l'air en France, son évolution possible et ses effets sur la santé et l'environnement.

Il se compose d'une synthèse présentant les principales évolutions depuis 2000 et les faits marquants de l'année 2016, et de ressources en ligne permettant d'en savoir plus sur la situation par polluant ainsi que sur les mesures mises en œuvre en faveur de la qualité de l'air.

Ce bilan montre une amélioration globale de la qualité de l'air en 2016, malgré des dépassements des normes de qualité de l'air qui subsistent dans plusieurs zones du territoire.

Les principaux enseignements :

- une diminution globale des concentrations de polluants dans l'air ambiant ;
- une diminution du nombre d'agglomérations où l'on observe des dépassements des normes ;
- des dépassements des normes de qualité de l'air qui subsistent en certains points du territoire et notamment dans les zones fortement peuplées.

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/2669/1097/bilan-qualite-lair-france-2016.html>

Assise de la mobilité

Lancées en septembre 2017 par Elisabeth Borne, ministre chargée des transports, les Assises nationales de la mobilité se sont déroulées jusqu'en décembre 2017. Cette grande consultation s'est adressée à tous les acteurs du territoire pour permettre de préparer la Loi d'orientation des mobilités, présentée au premier semestre 2018.

Ces Assises visaient à identifier les besoins et les attentes prioritaires de tous les citoyens autour de la mobilité en accordant une attention particulière aux transports de la vie quotidienne, aux zones rurales et périurbaines.

Les synthèses des propositions d'actions sont disponibles en ligne.

Les propositions présentées dans la synthèse de l'atelier thématique « mobilités plus propres » concernent directement la qualité de l'air.

<https://www.assisesdelamobilité.gouv.fr/syntheses>

► Prime à la conversion des véhicules, bonus écologique : ce qui change au 1er janvier 2018

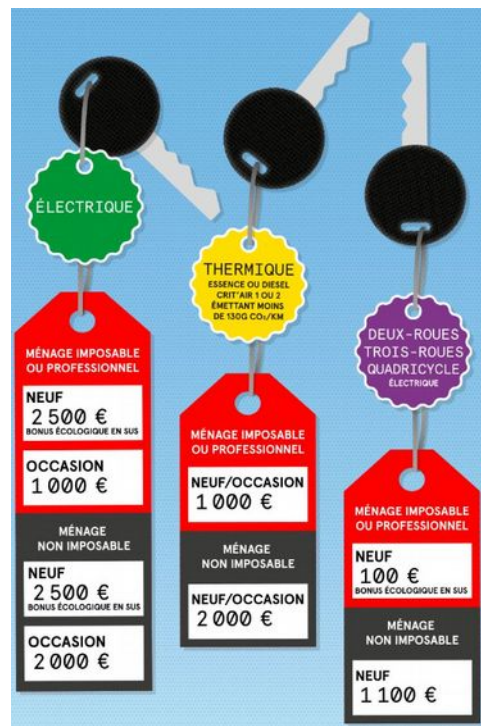
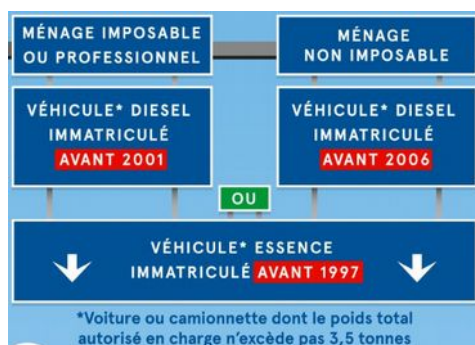
Un décret publié le 31 décembre 2017 au JO modifie les conditions d'attribution et les montants des aides à l'acquisition et à la location de véhicules peu polluants.

► Prime à la conversion

Depuis le 1er janvier 2018, la prime à la conversion des véhicules est accessible à tous. En 2018, tous les Français qui veulent changer un vieux véhicule polluant pour une voiture neuve ou d'occasion récente (Crit'air 1 ou 2) émettant moins de 130 gCO₂/km recevront une aide pour lutter contre la pollution de l'air.

Le montant de la prime dépend du véhicule acheté et de la situation fiscale du foyer :

- achat d'un véhicule électrique d'occasion ou d'un véhicule thermique (essence ou diesel) Crit'air 1 ou 2, neuf ou d'occasion, émettant moins de 130 g CO₂/km → 1000 € pour un foyer imposable, 2000 € pour un foyer non imposable;
- achat d'un véhicule électrique neuf → 2500 €, sans condition de revenus;
- achat d'un deux-roues, trois-roues motorisé ou quadricycle électrique neuf → 100 € pour un foyer imposable, 1100 € pour un foyer non imposable.



Pour en savoir plus : <https://primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/>

► Bonus / malus écologique et bonus vélo

Ce système vise à récompenser, via un bonus, les acquéreurs de véhicules émettant le moins de CO₂, et à pénaliser, via un malus, ceux qui optent pour les modèles les plus polluants. Le barème du bonus écologique et le barème du malus ont évolué au 1er janvier 2018.

Le bonus écologique à l'achat d'un véhicule particulier ou d'un utilitaire léger qui émet moins de 20 g de CO₂/km reste de 6.000 euros. Par contre, l'acquisition d'un véhicule émettant entre 21 et 60 g de CO₂/km n'est désormais plus éligible à ce bonus : cela concerne la plupart des véhicules hybrides rechargeables. Pour les véhicules à 2 ou 3 roues et les quadricycles électriques, le montant maximal de l'aide passe de 1000 à 900 €.

Concernant les vélo à assistance électrique (VAE), l'aide à l'achat reste de 200 €, mais à partir du 1er février 2018, elle sera réservée aux ménages non imposables résidant dans une commune proposant déjà une subvention du même type.

Le seuil du malus est abaissé : il commence à s'appliquer à partir de 120 gCO₂/km (contre 127 gCO₂/km en 2017). En outre, son montant peut désormais atteindre 10 500 €, soit 500 € de plus que le plafond 2017.

Pour en savoir plus : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/12/29/2017-1851/jo/texte>

▶ La mise en œuvre du PREPA (1/5)

Rappel du contexte

Le PREPA (Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques), adopté en mai 2017, est composé d'un décret qui fixe des objectifs chiffrés de réduction des émissions des principaux polluants à horizon 2020, 2025 et 2030, et d'un arrêté qui définit les actions prioritaires de réduction des émissions à renforcer et à mettre en œuvre, ainsi que leurs modalités.

Le plan vise 4 secteurs d'activités (industrie, transport, résidentiel et agriculture) et 3 axes spécifiques (amélioration des connaissances, mobilisation des acteurs locaux et des territoires, pérennisation des financements).

La mise en œuvre du PREPA permettra d'atteindre les objectifs de réduction (en particulier pour l'ammoniac), de limiter très fortement les dépassements des valeurs limites dans l'air, et de diminuer le nombre de décès prématurés liés à une exposition chronique aux particules fines.

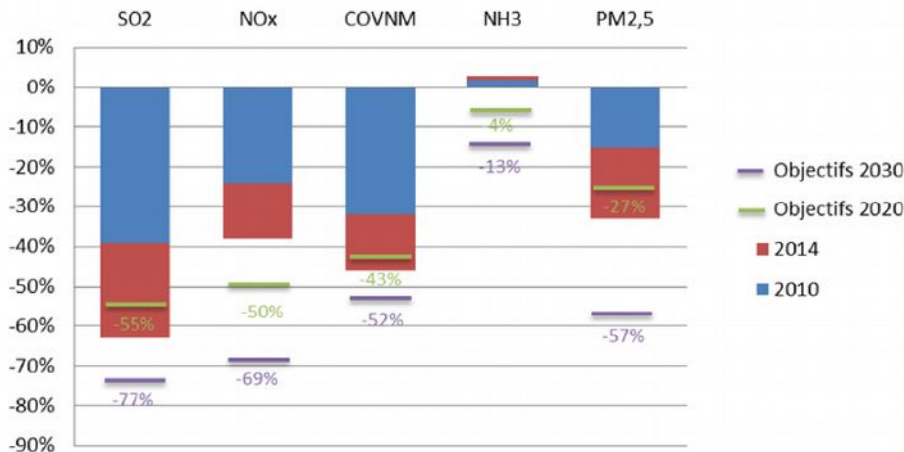


FIGURE 11 : RÉDUCTION DES ÉMISSIONS OBSERVÉES EN 2010 (BARREAU BLEU) ET EN 2014 (BARREAU ROUGE) PAR RAPPORT À 2005 EN FRANCE. ENGAGEMENTS 2020 DEMANDÉS PAR LE PROTOCOLE DE GÖTEBORG AMENDE POUR LA FRANCE (TRAIT VERT), ET 2030 DEMANDÉS PAR LA NOUVELLE DIRECTIVE APPROUVÉE POUR LA FRANCE (TRAIT VIOLET) DONNÉES INVENTAIRE DE 2016.

La mise en œuvre du PREPA

Ci-après sont synthétisées les mesures inscrites dans le PREPA, leurs modalités de réalisation et leur état d'avancement à fin 2017, pour chaque secteur et chaque axe.

■ Réalisé (suivi à poursuivre) ■ En cours ■ À engager

INDUSTRIE			
Mesure	Modalités	État d'avancement	
Augmenter le contrôle des ICPE dans les zones les plus polluées	Augmenter les contrôles sur le volet « Air » pour les ICPE situées en zone PPA	Inscrit dans plan pluriannuel de contrôle	■
Renforcer les exigences réglementaires	Application des MTD (meilleures techniques disponibles) ; Transposition de la directive sur les installations moyennes de combustion	Transposition de la directive en cours de consultation	■
Renforcer les mesures d'urgence	Renforcer les mesures d'urgence ; Renforcer les sanctions	Révision des arrêtés préfectoraux en cours	■
Réduire les émissions de COV	Étude d'identification des marges de progrès ; Renforcer la réglementation	Étude à lancer	■
Mettre en place un fonds « air-industrie »	Préfiguration en vallée de l'Arve ; Étude de l'extension	Lancé dans la vallée de l'Arve	■
Renforcer la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes)	Mission d'inspection pour révision éventuelle des taux et assiette	Mission d'inspection	■

Conseil National de l'Air (CNA) du 30 octobre 2017

Composé de 50 membres, représentants des administrations, établissements publics, élus, personnalités qualifiées, industriels, associations, le CNA constitue un organe de concertation, de consultation et de propositions dans le domaine de la lutte contre la pollution et l'amélioration de la qualité de l'air.

Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, a rencontré lundi 30 octobre l'ensemble des acteurs engagés dans la lutte contre la pollution atmosphérique, à l'occasion du premier Conseil national de l'air de 2017. Sur la base des conclusions du Bilan national de la qualité de l'air 2016, le ministre a rappelé son objectif de renforcer la mobilisation dans tous les secteurs concernés par la qualité de l'air. Ce CNA est une étape supplémentaire dans le déploiement opérationnel des actions en faveur de la qualité de l'air :

- réalisation des feuilles de route avant le 31 mars 2018 dans les zones visées par l'arrêt du Conseil d'État du 12 juillet 2017. Complémentaires aux PPA, ces feuilles de route prévoient des actions concrètes de court terme permettant d'aller plus loin et plus vite pour renforcer les moyens mobilisés en faveur de la qualité de l'air ;
- avancées de la mise en œuvre du PREPA ;
- validation du projet de décret d'interdiction des incinérateurs de jardin.

Indice européen de la qualité de l'air



L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et la Commission européenne ont mis en ligne le 16 novembre 2017 une carte d'un indice européen de la qualité de l'air.

Cet indice centralise heure par heure les données de plus de 2.000 stations de mesures en Europe.

http://airindex.eea.europa.eu/#_blank

À consulter !

Brochure « Qualité de l'air : les bons gestes citoyens » »



La DREAL Grand Est, avec la participation technique d'ATMO Grand Est, a réalisé une brochure destinée au grand public afin d'expliquer les bons gestes à adopter par les citoyens : valoriser ses déchets verts, se chauffer efficacement au bois, se déplacer au quotidien, il appartient à chacun de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air.

<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/documents-a-disposition-par-telechargement-a17210.html>

À lire !

Revue Environnement, Risques & Santé (ERS)



Le numéro de juillet-août 2017 de la revue Environnement Risques et Santé avait pour thème la pollution de l'air. Parmi les articles de cette revue :

- Déterminants lointains et proches de la pollution atmosphérique ;
- Planification urbaine, environnement et santé : une étude sur Strasbourg ;
- Convoquer la mobilité pour agir sur la santé ;
- Impacts sanitaires et socio-économiques de la pollution de l'air : leçons d'une approche globale dans le secteur des transports
- Les habitants de l'espace rural : quelle exposition à la pollution atmosphérique ?
- Toxicité des pesticides pour la santé humaine : vue d'ensemble

http://www.jle.com/fr/revues/ers/sommaire.phtml?cl_e_parution=4504

► La mise en œuvre du PREPA (2/5)

RESIDENTIEL-TERTIAIRE		
Mesure	Modalités	État d'avancement
Inciter à la rénovation thermique des logements	Crédits d'impôts et prêts bonifiés aux particuliers ; Programmes d'aide à la rénovation énergétique pour les ménages à faibles revenus	Crédits d'impôts, ANAH, CEE...
Renouveler les appareils individuels de chauffage par des modèles plus performants	« fonds air » de l'ADEME	Poursuite du fonds air
Renforcer le contrôle des appareils mis sur le marché	Test des appareils de chauffage indépendants au bois mis sur le marché	Amélioration des textes à prévoir
Réduire la teneur en soufre du fioul domestique	Réduction de la valeur limite	Consultation des professionnels à venir
Sensibiliser les citoyens sur les bonnes pratiques du chauffage au bois	Actions de communication et de sensibilisation	Kit de communication avec Ademe
Accompagner les collectivités pour mettre en place des filières alternatives au brûlage des déchets verts	Lancement d'un appel à projet ; Structuration et animation d'un réseau de collectivités et mise en place d'une boîte à outils	Appel à projet à lancer en 2018
Interdire la vente des incinérateurs de jardin	Publication des textes réglementaires	Projet de décret validé par Conseil National de l'Air
Sensibiliser les citoyens sur le brûlage des déchets verts	Actions de communication et de sensibilisation	Kit de communication avec Ademe

TRANSPORT AÉRIEN ET MARITIME		
Mesure	Modalités	État d'avancement
Mettre en œuvre les plans d'actions pour aviation civile et aéroports	Programmes d'actions déposés par les exploitants d'aéroports auprès de l'ADEME	Collecte par l'Ademe
Élaborer la feuille de route pour réduire les émissions liées aux navires	Mise en place d'un groupe d'experts pour fournir des propositions	Groupe de travail en cours
Limiter le soufre dans les carburants marins et renforcer le contrôle de la qualité des carburants	Mise en œuvre directive européenne 2014/94/UE ; Mise en place plan contrôle ad hoc ; Expérimentation utilisation drones aériens pour vérifier conformité carburant	Contrôles innovants par drones envisagés
Mettre en place de nouvelles zones à basses émissions	Initiative de la France zone ECA en Méditerranée ; Présentation dossier à l'OMI	Étude lancée
Développer le branchement des navires et bateaux à quai et infrastructures GNV	Diagnostic systématique de capacité réseaux à l'entrée des GPM ; Mise en place soutien aux porteurs de projets portuaires	Diagnostic à mener

TRANSPORT ROUTIER			
Mesure	Modalités	État d'avancement	
Ajuster la fiscalité pour mieux prendre en compte les polluants atmosphériques			
Faire converger la fiscalité essence/gazole	-1 c€/l/an sur essence, +1 c€/l/an sur gazole	+2,6c€/l pendant 4 ans pour gazole	
Aligner les régimes de déductibilité de TVA entre essence et gazole		alignement sur 5 ans (véhicules de société) (PLF2017)	
Encourager les mobilités actives et les transports partagés			
Favoriser la mise en place des plans de mobilité	Publication guide méthodo AMI pour accompagner l'élaboration des plans ; Plateforme de recensement ; Création de « conseillers en mobilité »	AMI à lancer Atelier mobilité	
Inciter l'utilisation du vélo	Déploiement de l'indemnité kilométrique vélo ; Aide à l'achat de VAE ; Publication et mise en œuvre d'un nouveau PAMA	Indemnité kilométrique	
Favoriser l'utilisation des véhicules les moins polluants			
Mettre en œuvre des zones à circulation restreinte	Accompagnement technique et financier ; Structuration d'un réseau de collectivités	Réseau de collectivités « Villes respirables en 5 ans »	
Imposer les certificats Crit'Air dans les ZCR et pour circulation différenciée	Remplacer circulation alternée par circulation différenciée ; Publication décret sur sanctions pour absence de Crit'Air	9 M vendus	
Encourager la conversion des véhicules les plus polluants et l'achat de véhicules plus propres	Bonus écologique ; Primes à la conversion	Publication décret relatif aux aides à l'acquisition des véhicules peu polluants	
Développer des infrastructures pour les carburants propres	Mobilisation du PIA pour financement bornes électriques et stations recharge GNV et hydrogène ; Étude sur leviers incitatifs et fiscaux pour GNV et hydrogène dans transport marchandises	Cadre d'Action National pour le développement des Carburants Alternatifs adopté Étude des leviers incitatifs à lancer	
Renouveler le parc public par des véhicules faiblement émetteurs	Suivi mise en œuvre décret ; Exemplarité ministres, préfets, chefs d'administration ; Affichage émissions de polluants issus d'essais en conditions réelles dans lieux de vente	Textes adoptés Instruction envoyée	
Renforcer le contrôle des émissions des véhicules et EMNR			
Contrôler les émissions réelles des véhicules routiers	Renforcer surveillance marché ; Demande plans d'amélioration aux constructeurs pour véhicules montrant des dépassements et vérification mise en œuvre	Préparation création d'un service à compétence nationale doté de 5M€ en 2018	
Renforcer le contrôle technique	Expérimentation puis généralisation en 2019	Expérimentation réalisée	
Soutenir l'adoption de nouvelles normes européennes	VLE NO2 pour VL et PL ; Prise en compte conditions réelles de conduite et amélioration procédure homologation	Position proactive de la France	
Réduire les pollutions liées aux EMNR et la surveillance du marché EMNR	Application en droit français du règlement européen EMNR ; Mise en œuvre plan interministériel de surveillance	Préparation des textes réglementaires d'application	



La lettre Recherche n° 21 présente les différents travaux soutenus par l'ADEME dans le domaine de la qualité de l'air. L'Agence accompagne depuis de nombreuses années la recherche sur la pollution de l'air et les transports, un champ désormais élargi à la qualité de l'air intérieur dans les habitats et dans les moyens de transport. Ce dernier thème de recherche représente un enjeu de santé publique, car nous passons de plus en plus de temps dans des transports dont l'air intérieur est parfois nettement plus pollué que l'extérieur.

Comprendre l'origine de cette pollution et le risque associé à cette exposition représente un enjeu de santé publique. La recherche sur l'air extérieur s'enrichit aussi de nouveaux champs d'investigation. Au niveau des sources d'émission, avec le développement des filtres à particules, l'enjeu des travaux de recherche s'est déplacé et porte désormais sur les particules issues des systèmes de freinage et des pneumatiques.

<http://www.ademe.fr/ademe-lettre-recherche>

Loi n° 2017-1839 du 30 décembre 2017 mettant fin à la recherche ainsi qu'à l'exploitation des hydrocarbures

Dans le chapitre V (dispositions relatives à la réduction des émissions de certains polluants atmosphériques) de cette loi, l'article 23 précise que « dans le cadre d'un PPA dans le périmètre duquel les valeurs maximales mentionnées à l'article L. 221-1 relatives aux particules fines sont dépassées et dont l'élaboration et la révision sont engagées à compter de l'entrée en vigueur de cette loi, le représentant de l'Etat dans le département arrête, en concertation avec les collectivités territoriales concernées, des mesures favorisant le recours aux énergies et aux technologies les moins émettrices de particules fines et facilitant le raccordement aux infrastructures gazières publiques ou aux réseaux de chaleur existants.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2017/12/30/TREX1722331L/jo/texte>

Bilan des épisodes de pollution en Normandie en 2017

Nombre de jours de dépassement des seuils d'information-recommandation (ir) ou d'alerte pour les particules fines et l'ozone :

		>seuil ir	> seuil alerte	TOTAL
76	PM10	6	3	9
	O3	3	0	3
27	PM10	6	3	9
	O3	4	0	4
14	PM10	5	2	7
	O3	1	0	1
50	PM10	3	0	3
	O3	0	0	0
61	PM10	5	0	5
	O3	0	0	0

Nombre de jours de déclenchement d'une procédure préfectorale d'information-recommandation (ir) ou d'alerte pour les particules fines et l'ozone :

		procé dure ir	procé dure alerte	TOTAL
76	PM10	7	3	10
	O3	4	0	4
27	PM10	7	3	10
	O3	4	0	4
14	PM10	7	4	11
	O3	0	0	0
50	PM10	3	1	4
	O3	0	0	0
61	PM10	6	3	9
	O3	1	0	1

AGRICULTURE			
Mesure	Modalités	État d'avancement	
Réduire la volatilisation de l'ammoniac liée aux épandages de matières fertilisantes			
Réduire la volatilisation de l'ammoniac provenant des fertilisants minéraux	Interdiction de l'urée permanente à partir de 2019 ou de février à avril ou autorisation sous condition ; Taxation ou modulation de fiscalité des engrais azotés	Guide à rédiger	
Réduire la volatilisation de l'ammoniac provenant des effluents d'élevage	Obligation d'utilisation de pendillards à partir de 2019 ou d'enfour dans certains délais ; Application des BREF ; Ciblage contrôle ICPE	Guide à rédiger	
Substituer les buses palettes par du matériel d'épandage moins émissif	Mise en place plan d'actions pour supprimer utilisation des buses palettes d'ici 2025 et interdire vente d'ici 2020		
Limiter le brûlage à l'air libre des résidus agricoles			
Développer les techniques et filières alternatives au brûlage des résidus agricoles	Intégration de cette problématique dans schémas régionaux biomasse ; Limitation des dérogations à partir de 2019	Schémas régionaux mobilisation de la biomasse	
Évaluer et réduire la présence de pesticides dans l'air			
Lancer une campagne exploratoire de surveillance des pesticides dans l'air et déployer une surveillance pérenne et ciblée sur les substances prioritaires	Protocole harmonisé de mesures suivant recommandations ANSES ; Valorisation des résultats pour définir modalités de surveillance pérenne et financement	Lancement en 2018, 1M€ mobilisés	
Réduction de l'utilisation, des risques et des impacts des pesticides, et renforcement des contrôles des règles d'utilisation	Intégration des enjeux air dans les travaux Ecophyto	Travaux plan Ecophyto	
Contrôle de l'interdiction d'épandage aérien	Mise en œuvre des plans de contrôle	Modalités à préciser	
Accompagner le secteur agricole grâce aux politiques agricoles			
Aider les investissements	Mise en œuvre et suivi du fonds de 10M€ d'aides pour les élevages	Aide de 10M€ gérée par France Agrimer	
Projets pilotes pour diffuser les technologies et pratiques vertueuses	Mise en œuvre et poursuite de l'appel à projet « Agr'Air »	10M€ sur 5 ans 10 lauréats en 2017	
Développer et diffuser les bonnes pratiques agricoles	Publication d'un code des bonnes pratiques ; Intégration de critères Air dans différents labels ; Formation des acteurs du monde agricole ; Intégration de l'air dans le dispositif Agroécologie	Guide à rédiger, labels et formations à développer	
Mobiliser des financements européens par les régions et réaliser un plan d'actions par région de maîtrise des pollutions de l'air d'origine agricole	Stratégie commune pour mieux intégrer l'air dans les outils PAC ; Mobilisation des régions pour amplification des financements Air dans PCAET et PDRR	Accord cadre sur la qualité de l'air à réaliser	

La Commission Lancet sur la pollution et la santé



La Commission Lancet sur la pollution et la santé aborde tous les coûts sanitaires et économiques de la pollution de l'air, de l'eau et du sol. Grâce à des analyses de données existantes et émergentes, la Commission souligne la contribution grave et sous-estimée de la pollution au Global Burden of Disease. Elle dévoile les coûts économiques de la pollution pour les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, ainsi que sur les solutions et stratégies de lutte contre la pollution existantes et rentables.

Dans ce but, la Commission formule des recommandations, notamment :

- faire de la prévention de la pollution une grande priorité nationale et internationale et l'intégrer dans les processus de planification des pays et des villes. Ne plus considérer la pollution comme un problème environnemental isolé.

- mobiliser, augmenter et orienter le financement et le soutien technique international voués à la lutte antipollution.

- établir des systèmes de surveillance de la pollution et de ses effets sur la santé. Attribuer la responsabilité relative à chaque source de pollution, évaluer le succès des interventions.

- créer des partenariats multi-sectoriels pour la lutte anti-pollution.

- mener des recherches sur la pollution et la lutte antipollution : examiner les nouveaux liens de causalité, quantifier la charge de morbidité, évaluer les nouveaux polluants chimiques, améliorer les estimations économiques, quantifier les avantages pour la santé et l'économie.

<http://www.thelancet.com/commissions/pollution-and-health>

MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX

Mesure	Modalités	État d'avancement
Pérenniser la journée nationale de la qualité de l'air et les assises nationales de l'air	Organiser JNQA chaque 3è mercredi de septembre ; Organiser Assises tous les 2 ans	JNQA 20/09/17 et 19/09/18 Assises octobre 2018
Simplifier la mise à disposition des données et développer les connaissances sur les enjeux	Ouverture d'un portail national facilitant l'accès à toutes les données produites dans le cadre de l'open data	Portail national à créer Travaux Porter à Connaissance
Valoriser les bonnes pratiques (réduction de la pollution et de l'exposition des populations)	Mise en ligne d'une plateforme de recensement des bonnes pratiques	Recensement des besoins et benchmark
Soutenir l'engagement des collectivités dans le cadre de la mise en œuvre des PPA	Rédaction d'accords cadre ; Mise en place d'indicateurs	Feuilles de route suite à arrêt du Conseil d'Etat
Suivre et évaluer les actions mises en œuvre dans les zones concernées par des dépassements de normes	Animation d'un réseau de villes concernées	Journée ZCR, animation du réseau de ville à poursuivre

AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES ET INNOVATION

Mesure	Modalités	État d'avancement
Identifier et évaluer les technologies de réduction et de contrôle des émissions	Appels à projets ; Poursuite des travaux PRIMEQUAL	CORTEA, PRIMEQUAL, AACT-AIR, appels à projets Ademe
Améliorer les inventaires d'émissions	Valorisation ou lancement d'enquêtes nationales régulières pour améliorer les connaissances sur équipements et pratiques ; Améliorer connaissances sur facteurs d'émissions	Sollicitation du Citepa
Améliorer les connaissances sur l'origine des pollutions et leurs impacts	Renforcement programme CARA Poursuite programme MERA et soutien collaboration transfrontalière ; Étude impact pollution sur rendement et qualité agriculture	Valorisation CARA séminaire nov 2017
Améliorer la prévision des concentrations de polluants	Élaboration référentiel méthodo sur modélisation et couverture totale du territoire par modélisation	Mobilisation LCSQA pour référentiel méthodo
Anticiper la prise en compte des polluants non réglementés	Prise en compte recommandations ANSES ; Lancement études impact nanoparticules	Travaux ANSES en cours

PÉRENNISER LES FINANCEMENTS EN FAVEUR DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Mesure	Modalités	État d'avancement
Mobiliser 100M€ de crédits d'intervention supplémentaires par an	Mobilisation FFTE et PIA ; Bonus-malus écologique ; Fonds chaleur Ademe ; Étude budget additionnel	Villes respirables en 5 ans, fonds « mobilité-air » Ademe
Renforcer la prise en compte de la qualité de l'air dans les autres politiques publiques	Intégration dans ensemble des politiques publiques des autres ministères ; Ciblage fonds européens et aides agricoles	Assises de la mobilité

Des données sur les émissions de polluants en libre accès sur le site de l'ORECAN



L'Observatoire Régional Énergie Climat Air de Normandie (ORECAN) est co-piloté par l'ADEME, la Région Normandie et la DREAL. Il est doté de deux opérateurs : Biomasse Normandie et Atmo Normandie.

Il a pour objectif d'être un outil de référence au service des territoires engagés dans la mise en œuvre et le suivi des programmes de transition énergétique.

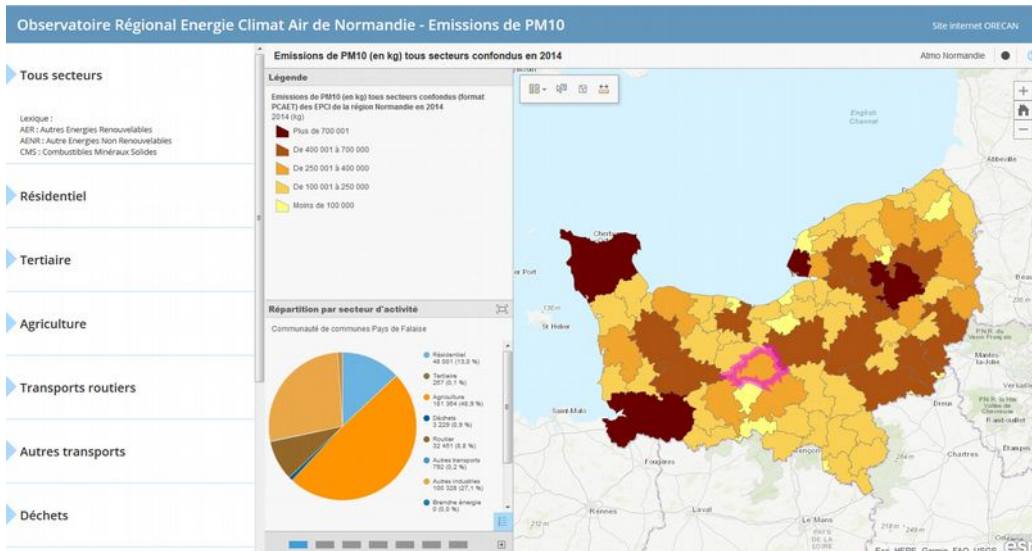
De nombreuses données concernant l'énergie, les émissions de GES et les émissions de polluants atmosphériques calculées par Atmo Normandie et Biomasse Normandie sont désormais disponibles en ligne sur le site de l'ORECAN. Concernant la qualité de l'air, il s'agit des estimations des émissions annuelles totales et par secteur d'activité (au format PCAET) des principaux polluants atmosphériques (NOx équivalent NO2 - SOx équivalent SO2 - PM10 - PM2,5 - COVNM - NH3) sur la région Normandie pour les années 2005 à 2014.

Afin de visualiser et télécharger les données, Atmo Normandie a mis en œuvre pour l'ORECAN une application web cartographique. Ce mode de représentation permet une consultation dynamique des données sur l'ensemble des EPCI de la Normandie. Les données disponibles sont conformes aux principes de l'Arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial.

L'application web accessible depuis le site de l'ORECAN est construite selon le modèle suivant : un volet de navigation (par secteur d'activité ou par filière de production d'énergie) sur la partie gauche, des graphiques (histogrammes et sectoriels) au centre et une cartographie sur la partie droite. En sélectionnant un EPCI dans la carte, les graphiques se mettent à jour dynamiquement.

A partir du volet "tous secteurs", un lien de téléchargement des données (au format csv) est accessible ainsi qu'une fiche territoire (au format pdf). Enfin, un lien URL correspondant à un web service WFS est accessible pour toute exploitation dans un logiciel cartographique.

Exemple de cartographie



Accès au site : http://www.orecan.fr/acces_donnees/

À lire !

Évaluation économique de l'exposition chronique aux particules fines sur la mortalité en France continentale

Le 11 décembre 2017, à l'occasion des 20 ans du programme de surveillance Air et santé (Psas) de Santé publique France (SpFrance), Aix Marseille School of Economics (AMSE) - GREQAM (Aix-Marseille Université, AMU) a publié une évaluation économique des impacts de l'exposition chronique aux particules fines sur la mortalité en France continentale, en partenariat avec SpFrance. Ce travail fait suite à l'EQIS France publiée par SpFrance en juin 2016 avec une traduction économique des décès évitables, selon la méthode déjà utilisée dans Aphekom.

Pour estimer les bénéfices attendus d'une amélioration de la qualité de l'air en France, plusieurs scénarios de baisse des concentrations de PM2,5 ont été chiffrés. Le scénario le plus réaliste est celui « de l'OMS » (respect de la valeur guide de l'OMS de 10 µg/m3 en moyenne annuelle). Ainsi, si l'ensemble des communes françaises respectait la valeur guide de l'OMS, 17 712 décès seraient évités. Le bénéfice économique associé est estimé à près de 53 milliards d'euros par an.

Cette évaluation économique apporte un argument supplémentaire sur l'intérêt sociétal de réduire l'exposition des populations à la pollution de l'air ambiant en France.

<https://www.amse-aixmarseille.fr/actualite/pollution-de-lair>



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

Site de Rouen : Cité administrative Saint-Sever
76032 Rouen cedex
Site de Caen : 1 rue recteur Daure -
14000 Caen

Directeur de la publication :
Patrick Berg, directeur régional

Rédaction :
Pascale Gondeaux, Chargée de mission Air
Cyrille Gachignat, responsable du BCAE

Conception graphique :
Pascale Gondeaux, BCAE

Illustrations et photos :
DREAL – MTES – MSS -
<http://www.dreamstime.com>

